

DECISION DU MAIRE

Demande d'aides financières auprès de l'Etat au titre du fonds vert pour la réalisation d'une étude pour la renaturation du centre-ville de Pont-Audemer avec la création d'îlots de fraîcheurs.

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

Considérant que de par son développement le centre-ville de Pont-Audemer a connu une artificialisation de ses sols ;

Considérant qu'en raison du réchauffement climatique il est nécessaire de mettre en place des actions ayant pour objectif de l'atténuer mais aussi de s'y adapter ;

Considérant que la renaturation d'espaces situées à la fois dans le centre-ville et en bords de Risle permettrait de créer des espaces de fraîcheur ;

Considérant que les futurs aménagements permettront d'atténuer les risques de surchauffes liées aux changements climatiques dans le centre-ville, de créer une continuité de la trame verte, de favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols et d'améliorer l'attractivité du centre-ville.

Considérant qu'avant de lancer ces travaux il est nécessaire de définir les espaces les plus propices à ce type d'aménagement puis d'estimer dans le détail les coûts de cette renaturation ;

Considérant que le plan de financement ci-dessous permettrait à la commune d'engager une étude dont les conclusions sont nécessaires pour lancer un projet de renaturation :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Etude (espaces propices, détails des aménagements et des coûts)	35 000,00 €	Etat - Fonds vert	80,00%	28 000,00 €
		Ville de Pont-Audemer	20,00%	7 000,00 €
Total	35 000,00 €	Total		35 000,00 €

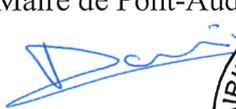
DECIDE de solliciter les aides financières auprès de l'Etat au titre du fonds vert au montant le plus élevé possible.

Fait à Pont-Audemer, le 21 février 2023

Publié le 08/03/2023

Le Maire de Pont-Audemer

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230221-54-AI
Date de télétransmission : 08/03/2023
Date de réception préfecture : 08/03/2023


Alexis DARMOIS

